



RENCONTRE AVEC LES PARLEMENTAIRES DE L'ISÈRE 03/02/2018

NOTE INTRODUCTIVE (BERNARD POUYET, CO-PRÉSIDENT DE L'APARDAP)

+ Merci, messieurs les sénateurs, mesdames et messieurs les attachés parlementaires, d'avoir répondu à l'invitation des deux collectifs MIGRANTS EN ISÈRE et CISEM. Notre rencontre est d'abord l'occasion de vous remercier de l'aide que vous nous apportez, au quotidien, lorsque nous vous sollicitons pour soutenir les dossiers des migrants auprès des pouvoirs publics, notamment de la préfecture.

+ Aujourd'hui, c'est en votre qualité de législateurs, que nous nous adressons à vous. Nous connaissons les limites de l'intervention des parlementaires dans le cadre du « parlementarisme rationalisé » de la Cinquième République. Mais nous savons aussi que la nouvelle majorité entend redonner un rôle aux citoyens dans la préparation de la loi. D'ailleurs, ici et là, des membres du Parlement ont créé des « ateliers législatifs » ou réfléchissent à mettre en place des « séminaires participatifs de fabrication de la loi » (Le Monde, 26/12/2017). Des initiatives de ce type ne pourraient-elle pas être reprises, en Isère, précisément sur la question de l'accueil des migrants ?

+ Il y a urgence à ce que soit débattue et organisée une vraie politique d'accueil des migrants, dans notre pays, et que soit entendus et dépassés l'incompréhension et le profond malaise que connaissent les associations de soutien aux accueillis, lesquelles sont traversées par un triple sentiment de déception, d'indignation et d'inquiétude.

1 / DÉCEPTION

Pour ceux qui ont cru qu'Emmanuel Macron incarnait des valeurs d'humanisme, le décalage entre les intentions affichées et la réalité du pouvoir est grand dans la politique migratoire telle qu'elle s'exprime aujourd'hui.

Ainsi, ne paraissent plus guère d'actualité : le discours prononcé à Berlin, le 02/2017 : « la chancelière Merkel, et la société allemande dans son ensemble, ont été à la hauteur de nos valeurs communes ; elles ont sauvé notre dignité collective en accueillant des réfugiés en détresse ». Ou encore, ce discours du 23/06/17 : « Nous devons accueillir les réfugiés, c'est notre devoir et c'est notre honneur » et, enfin, cette forte et belle affirmation, à Calais, le 27/07/17 : « la France démontre qu'elle n'est pas une communauté de sang, mais d'idéaux et de valeurs ».

La politique migratoire, portée par le Ministre de l'Intérieur, de la circulaire Collomb à l'avant-projet de loi sur l'immigration et le droit d'asile, apparait en complète contradiction avec la posture présidentielle.

En fait, il n'y aurait pas un « bon » Président et un « mauvais » Ministre de l'Intérieur, il y a une orientation politique, qui s'est tout de suite affirmée, dès juin 2017, quand le

gouvernement a répondu négativement à la demande très rapidement formulée de quelques 470 associations, que soit organisée une « Conférence Nationale sur la politique migratoire de la France ».

Pourtant, notre pays avait besoin de ce débat public sur les migrations. Ce problème est suffisamment aigu et complexe pour que l'on cherche à s'adresser à l'intelligence collective et pour que la communauté nationale se mobilise dans la recherche de solutions. Aussi, les associations auxquelles le gouvernement a refusé, hier, la tenue d'une Conférence nationale sur les migrations, ont entrepris, aujourd'hui, de lancer, dans toute la France, des « États Généraux des Migrations ».

« Des États Généraux des migrations », c'est précisément ce que les associations grenobloises avaient organisés, en décembre 2016, à la MC2, réunissant 1 000 personnes et permettant l'élaboration de Cahiers de doléances.

Cette antériorité confère à nos associations quelques titres à s'engager vigoureusement dans ces nouveaux États Généraux, et à valoriser le potentiel de réflexions et d'actions sur les migrations, qui existe à Grenoble et dans l'Isère, du côté des collectifs associatifs, des collectifs territoriaux, des collectivités locales et de l'université. Dès lors, nos associations espèrent des parlementaires qu'ils participeront à la mobilisation locale des États Généraux sur la politique migratoire, et qu'ils en relayeront les propositions, au plan national, jusque dans l'élaboration de la loi.

2 / INDIGNATION

La circulaire Collomb du 12/12/2017, qui instaure un contrôle des migrants, résidant dans les structures d'hébergement, met en cause le principe fondamental de l'accueil immédiat et inconditionnel de toute personne sans abri et en situation de détresse. Ce texte a évidemment été vigoureusement dénoncé par les associations. Elles en ont saisi le Défenseur des droits, qui en décembre, en a demandé au gouvernement le retrait. Mais plus encore, le 10/01/2018, 27 associations ont déposé une requête en Conseil d'État pour demander l'annulation de tout ou partie de cette circulaire. Le Secours Catholique, Emmaüs, l'Armée du Salut, la Fondation Abbé Pierre, ou encore la Fédération des acteurs de la solidarité, (FNARS, 870 associations), figurent parmi les signataires de ce recours.

Dès lors que des associations humanitaires de cette importance, dont l'action et le rayonnement sont reconnus et qui exercent en France un magistère moral incontesté, s'élèvent, devant les tribunaux, contre la politique du gouvernement, celui-ci ne peut pas ne pas s'interroger sur la justesse de son action.

Pourquoi se le cacher, aujourd'hui, c'est l'ensemble des associations et ONG, qui s'estime stigmatisé par le Gouvernement. Les associations sont naturellement solidaires des associations calaisiennes, quand Gérard Collomb, le 23/06/2017, les invitent à aller « exercer leurs talents ailleurs ».

Que dire, aussi, de ce propos tenu à Rome, le 10/01/2017, d'E. Macron « Il faut se garder des faux bons sentiments », en réponse au prix Nobel, J.M. Le Clézio, lequel dénonce un « déni d'humanité insupportable dans le traitement des migrants » ?

Mépriser les associations, ou simplement dénier leur rôle, est d'autant plus grave que la France ne s'est pas dotée d'une politique d'accueil des migrants, respectueuse de leur dignité et de leurs droits humains. Comment ne pas voir ici que les associations pallient les carences de l'État ? Comment ne pas mesurer que par leur action, ce sont elles qui portent, pour une large part, la tradition d'accueil de notre pays et permettent que la France continue à être considérée comme le pays des droits de l'homme ?

Au cœur de la société civile, les associations ne sont pas seules, elles sont en prise avec les citoyens et mesurent l'évolution de leur engagement envers les migrants. Depuis 2015, des citoyens de plus en plus nombreux se rapprochent des associations proposent des dons, des hébergements, s'engagent dans des actions de soutien et de solidarité aux migrants et dans des actions d'intégration, etc... Ainsi, dans notre agglomération et dans notre département, se sont multipliés des collectifs territoriaux de soutien aux migrants en Chartreuse, dans le Trièves, le Grésivaudan, le Voironnais, la Matheysine, à La Tour du Pin, Roussillon, Saint-Marcellin, etc...

Obnubilés par les positions de la droite extrême et des partis extrémistes de droite, les gouvernants sont en train de méconnaître la force du mouvement de solidarité qui travaille la société civile. Il appartient aux parlementaires de saisir la réalité et l'ampleur des mouvements de solidarité en œuvre et d'être attentifs à l'expression des citoyens. Ce sont aussi des électeurs, qui tireront les conséquences de la non reconnaissance de leurs actions et de celles des associations.

3 / INQUIÉTUDES

Ce que l'on connaît à ce jour du futur projet de loi sur l'asile et les migrations cristallise les inquiétudes.

+ L'esprit du projet de loi se lit à travers son titre et son exposé des motifs.

Le texte s'intitule : « Projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif ». La motivation profonde du gouvernement est donnée par la première phrase du texte : « La France, et plus généralement l'Europe, ont connu en 2015 une pression migratoire inédite qui s'est traduite par une demande importante de la demande d'asile... ».

Dès les premiers mots tout est dit, l'objet n'est pas d'organiser l'accueil, mais bien de diminuer le nombre de demandeurs d'asile, nonobstant le fait que ce nombre est quasiment stable sur la longue durée, et indépendamment du fait que, bon an mal an, seuls 30 à 35% des demandeurs d'asile obtiennent un titre de réfugié. Pascal Brice, directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, (OFPRA), vient de le reconnaître lui-même, à propos du franchissement en 2017 du cap des 100 000 demandeurs d'asile : « ce cap...est symbolique certes, mais il ne doit pas être interprété comme un afflux massif. N'oublions pas que l'Allemagne enregistre encore deux fois plus de demandeurs que nous ». (Le Monde, 09/01/2018).

La lecture de l'ensemble de l'exposé des motifs est instructive. Contrairement aux lois de ce type, notamment celles adoptées lors du précédent quinquennat, il n'y est fait nulle mention de considérations humanitaires. Au moins, on ne reprochera pas au gouvernement de ne pas être clair : il ne propose pas une loi d'hospitalité, mais une loi de limitation de l'immigration.

+ Faute d'analyser dans le détail le texte, précisons-en l'économie générale. (Voir les fiches élaborées par Migrants en Isère).

Quelques garanties nouvelles apparaissent, notamment la sécurisation des bénéficiaires de la protection subsidiaire et des apatrides, ou encore l'extension de la réunification familiale pour les mineurs isolés étrangers.

Mais, l'essentiel des mesures vise :

- . à raccourcir les délais d'instructions des demandes, fût-ce au prix de la réduction des délais de recours (quinze jours pour la CNDA), ou la mise entre parenthèses de garanties juridictionnelles fondamentales.
 - . à rallonger les durées de rétention dans les CRA.
 - . à faciliter les mesures d'éloignement, par exemple les procédures d'expulsion vers les pays d'arrivée des « dublinés » et leur rétention en CRA
 - . à renvoyer des personnes dans leur pays avant que la CNDA ne se soit prononcée.
 - . à systématiser les interdictions à vie des retours en France
 - . à rendre plus difficile l'accès au titre d'étranger malade.
- etc...

Pour conclure, rappelons ces mots du Président de la République : « L'humanité sans efficacité, ce sont des belles paroles, l'efficacité sans l'humanité, c'est l'injustice ». (France Info/ AFP, 11/01/2018). Or ce texte risque de ne proposer ni efficacité, ni humanité.

C'est un projet de loi de tri : « La France ne peut accueillir tous les migrants économique », répète G. Collomb, (Le Monde, 14/01/2018), alors qu'on sait bien que le plus souvent les migrants fuient tout à la fois la misère, les changements climatiques, des régimes de dictature. Le « bon migrant », à l'état pur n'existe pas plus que le « mauvais migrant »...

Il s'agit pour le gouvernement, en proposant une loi répressive, voire sécuritaire, de montrer une fermeté susceptible de plaire à une partie, considérée à tort ou à raison, comme majoritaire dans l'opinion publique. Du coup, c'est un projet d'effets d'annonces, dont le gouvernement sait pertinemment qu'elles ne sont pas tenables : par exemple le renvoi en grand nombre des déboutés dans leurs pays d'origine, dont on sait qu'il suppose l'accord de ces pays et dont on sait aussi qu'ils ne le donneront pas...

Ce projet ne porte pas non plus un esprit d'humanité ; ce n'est pas une loi d'hospitalité à l'égard des futurs demandeurs d'asile mais aussi à l'égard de ceux qui sont présents sur notre territoire et auxquels on refuse d'être hébergés, de travailler, de s'intégrer. Le projet de loi sera inefficace en ne renvoyant pas les migrants, de fait, dans les pays qu'ils ont fui ; il se révélera injuste et inhumain, en les précarisant et en faisant peser sur eux toujours plus de menaces. Sans droits, sans l'autorisation de travailler, les migrants sont vulnérables et alimentent les réactions hostiles d'une opinion extrémiste.

Ce sera l'honneur des parlementaires, que d'analyser en profondeur ce texte, et de le transformer, pour le rendre compatible avec les idéaux la République. La tâche sera ardue, le Ministre de l'intérieur n'a-t-il pas prévenu : « Il y aura des possibilités d'amendements, mais l'orientation générale ne sera pas remise en cause ». (Les Echos, 14/01/2018).